

DÉPARTEMENT

SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT

MELUN

COMMUNE :

REAU

Toutes les communes

Élection du maire et
des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

19

Nombre de conseillers en exercice

19

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille **vingt-six**, le **vingt** du mois de **mars** à **dix-neuf** heures quinze minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de **REAU**.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

AUZET Alain		
PADUA Elisabeth		
MARTIAL Laurent		
LETACHE Angélique		
LEQUERTIER Sébastien		
KLECZINSKI Nathalie		
PADUA Virginie		
CORMIER Stéphane		
PROFFIT Florence		
VIMONT Isabelle		
MARTIAL Pierre-Louis		
DA SILVA Marta		
SIMONNET Pascal		
BONNOMET Muriel		
ARZUR Elodie		

Absents ¹ : M. BA IDRIS Farid, absent excusé et représenté par M. Laurent MARTIAL, Monsieur VICTOR Jordan, absent excusé et représenté par M. Alain AUZET
Monsieur SZYBIAK Jean-Paul, absent excusé et représenté par Mme ARZUR Elodie.....
Madame REGANHA Maria, absente excusée
.....

1. Installation des conseillers municipaux ²

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain AUZET , maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Pierre-Louis MARTIAL a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **seize** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme ARZUR Elodie
M. GARTIER Stéphanie

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du maire

M. Alain AUZET a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M. Alain AUZET élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
 Reçu en préfecture le 21/03/2026
 Publié le
 ID : 077-217703842-20260320-DEL_2026_005-DE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
 Reçu en préfecture le 20/03/2026
 Publié le
 ID : 077-217703842-20260320-PV_01_2026-DE

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquiescée au deuxième tour.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **CINQ** adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **CINQ** adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **CINQ** le nombre des adjoints au maire de la commune. Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue (*dans ce cas de figure, ne pas remplir la partie 3.2 et passer directement à la partie 3.3*).⁷

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que UNE listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 18
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 00
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 02
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]..... 16
- f. Majorité absolue ⁴..... 10

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 077-217703842-20260320-DEL_2026_005-DE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 077-217703842-20260320-PV_01_2026-DE

⁷ Rayer cette dernière phrase si au moins deux adjoints doivent être élus

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PADUA Elisabeth	216	Seize
.....
.....
.....
.....

3.4. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
 Reçu en préfecture le 21/03/2026
 Publié le
 ID : 077-217703842-20260320-DEL_2026_005-DE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
 Reçu en préfecture le 20/03/2026
 Publié le
 ID : 077-217703842-20260320-PV_01_2026-DE

Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.
 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le **vingt mars deux mille vingt-six**,
à **six heures** — heures, **cinquante cinq**
minutes, en double exemplaire ¹¹ a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le
conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant),



Le conseiller municipal le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 077-217703842-20260320-PV_01_2026-DE

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 077-217703842-20260320-DEL_2026_005-DE

¹¹ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 21/03/2026

Reçu en préfecture le 21/03/2026

Publié le

ID : 077-217703842-20260320-DEL_2026_005-DE